

EPARTEMENT DE L'YONNE	République Française
	COMMUNE D'EGLÉNY - 89240
<u>Nombre de membres en exercice</u> : 9	Séance du 06 octobre 2023
<u>Présents</u> : 8	L'an deux mille vingt-trois et le six octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal convoqué le lundi 02 octobre 2023, s'est réuni sous la présidence de Madame Micheline COUET, Maire
<u>Votants</u> : 8	<u>Sont présents</u> : Micheline COUET, Didier BOURDETTE, Laurent MORET, Joël BARAT, Michel SAUVAGET, Dominique LÉVÊQUE, Dominique FRENOIS, Claire GOGLU
	<u>Représentés</u> :
	<u>Excusés</u> :
	<u>Absents</u> : Jean-Luc ROUSSEAUX
	<u>Secrétaire de séance</u> : Dominique FRENOIS

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du 13 avril 2023
- CCPF -Modification des statuts de création d'une zone d'activité touristique et intégration du Syndicat Intercommunal du chemin de fer de Puisaye.
- Passage de la M 14 à la M 57 au 1^{er} janvier 2024
- Création d'un poste d'emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet
- Demande de la préfecture pour la nomination du référent déontologue
- Adhésion au service « RGPD » du Syndicat Mixte AGEDI et nomination d'un délégué à la protection des données (DPO)
- Présentation du rapport annuel service déchets 2022
- Aire de jeux communale : complément d'aménagement
- Demandes de subvention :
 - Théâtre Le Bélovidère - Beauvoir
 - Projet chorale 2023-2024- Ecole d'Egleny
- SIVOS : bilan de rentrée scolaire 2023- 2024
- Campagne de stérilisation des chats
- Présentation projet en cours
 - Aménagement du cimetière : colombarium, jardin du souvenir, banc.
 - Lavoir : réfection du toit + lutte contre les déjections des pigeons
- récurrence de conflits de voisinage
- Eclairage public
- Décision modificative 1 : opération d'intégration des frais d'études de l'aménagement sécuritaire de la traverse d'Egleny (Route d'Aillant- Rue Pendante) – Budget principal
- Point voirie :
 - Travaux de réfection de la voirie communale
 - Sécurisation des voies communales pour lutter contre le non-respect des limitations de vitesse dans le village et les hameaux.
 1. Modification du sens de la circulation routière des rues du centre bourg
 2. Aménagement sécuritaire de la circulation routière au hameau de Chauchoine
 3. Etude pour le ralentissement de la vitesse : route d'Anquin, route d'Aillant, route d'Auxerre.
- Questions diverses

1 - Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2023

2 – CCPF

Délibération - création d'une Zone d'Activité Touristique et intégration du Syndicat Intercommunal du chemin de fer de Puisaye par la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre - (N° DE_2023_018)

Cette délibération est à l'initiative de la Communauté de Communes de Puisaye Forterre présentée aux communes qui la composent

Vote : 7 pour – 1 contre

3 – Passage de la M 14 à la M 57 au 1^{er} janvier 2024

Délibération portant mise en place du référentiel M 57 - Budget principal - (N° DE_2023_019) soumise par le Ministère des Finances aux communes. Il s'agit de plans comptables.

Vote : 8 pour

5 – Création de poste

Délibération portant création d'un poste d'emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet - (N° DE_2023_020)

Vote : 8 pour

4 – Demande de la préfecture pour la nomination d'un référent déontologue

Mme Le Maire présente la volonté de la Préfecture à ce que chaque commune du département de l'Yonne désigne un référent déontologue parmi ses administrés dans le but de pouvoir récolter les requêtes des élus qui s'estiment atteints, attaqués ou spoliés dans leur mission d'élu. Ce référent déontologue est sélectionné par les élus sur la base de leurs expériences et de leurs compétences. Il ne doit exercer aucun mandat d'élu local, ne doit pas être agent des collectivités et ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci.

Les élus ont rejeté à la majorité cette demande, estimant ne pas posséder les aptitudes à sélectionner un référent. Ils souhaitent s'en remettre à un référent déontologue qui serait nommé par la Communauté de Communes Puisaye Forterre pour l'ensemble des communes qui la compose.

6 – adhésion au service RGPD d'Agédi

Délibération Adhésion au service « Règlement Général sur la Protection des Données – RGPD - » émise par le Syndicat Mixte AGEDI qui notifie la nomination d'un Délégué à la Protection des Données (DPO). (N°DE_2023_026),

Vote : 8 pour

7 - Rapport annuel du service déchets 2022

Mme Le Maire expose que la municipalité dénombre un nombre significatif de dépôts sauvages aux pieds des points d'apports volontaires des verres et des emballages. Ces agissements inciviques contribuent à l'augmentation des dépenses de fonctionnement de la commune puisque ce nettoyage supplémentaire est effectué par notre agent communal.

Selon les recommandations de la Gendarmerie des caméras de chasse non connectées ont été positionnées à titre dissuasif. Le résultat fût a priori convaincant car les dépôts ont cessé dès leur pose pour reprendre immédiatement après leur retrait. Les élus déplorent de tels comportements irrespectueux qui coûtent à l'ensemble des Egleniens. Une réflexion porte sur la mise sous surveillance de cet espace des points de collecte. Le conseil municipal statuera sur le sujet prochainement et en informera la municipalité par affichage si ce site est sous surveillance vidéo.

Le rapport annuel fourni par le Syndicat Mixte de Puisaye est consultable en mairie pour tout administré de la commune d'Egleny dont voici quelques informations :

- Nombre de foyers : 20 802 foyers sur l'ensemble de la CCPF
- Tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères par foyer
 - 1 personne : 195 €
 - 2 personnes : 225 €
 - 3 personnes : 225 €

8 - Aire de jeux communale :

Selon la volonté exprimée du conseil municipal pour un « bon vivre ensemble », une ligne budgétaire est consacrée chaque année pour compléter l'agencement de l'aire de jeux communale située sur le terrain du Mille-Club.

1-Achat et installation d'un jeu Toutankhamon : montant de 14 930 TTC

* coût du jeu : 7 620 € TTC + panneau ludique 781 €- Fournisseur Entreprise Challenger

* frais d'installation : 7 310€ TTC réalisé par l'Entreprise EMTP Mongeot

A la demande des familles, un banc a été positionné à proximité de cet espace ludique.

2- Une commande de nouveaux équipements de remise en forme devraient prochainement faire la joie des adolescents et adultes :

- **Un parcours : montant de 3763 € TTC** – Fournisseur Entreprise Challenger de 2 barres parallèles, une échelle de suspension, d'un portique deux agrès et d'un mur d'escalade
- **Un Fitness extérieur body boomers de 2 041 € TTC** – Entreprise Comat et Valco

9- demandes de subventions

Présentation d'une délibération de la commune portant attribution d'une subvention au Bellovidère - (N° DE_2023_023)

Mme Le Maire expose les points suivants :

Après trois ans d'absence dans le paysage culturel de notre territoire de Puisaye Forterre, Le Bellovidère – théâtre rural de Beauvoir, a rouvert ses portes au public. Ce lieu culturel propose depuis 2008 des spectacles, des activités artistiques pluridisciplinaires et accueille des artistes en résidence. Selin Dündar et Nicolas Delarbre travaillent depuis près de trente ans dans différents secteurs du spectacle vivant. Ils assument conjointement la direction artistique du Bellovidère. Cette association - loi 1901 - fonctionne grâce à l'implication de bénévoles ainsi que de l'aide de mécénat, de dons de particuliers et parfois de subventions accordées par les collectivités locales.

A cet égard, Madame Le Maire a été sollicitée par Le Bellovidère pour obtenir une subvention afin

- de participer au déploiement de l'activité culturelle de proximité en milieu rural,
- de soutenir la structure associative du Bellovidère - qui propose une programmation de spectacles vivants de qualité (Le Bello d'Été - Le Bello d'Hiver), qui de part sa proximité bénéficie aux habitants de la commune d'Egleny.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de verser une subvention d'un montant à définir pour contribuer au maintien de l'activité du Bellovidère.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal

- Décide de verser une subvention de 500 €
- Dit que les crédits sont ouverts au chapitre 65 du budget primitif 2023.

Vote : 7 pour- 1 abstention

Délibération portant sur la demande de subvention du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) - (N° DE_2023_024) émise par les directrices des écoles de Beauvoir Egleny et Parly

Mme Le Maire expose au conseil municipal le projet pédagogique communiqué par Madame Journet Directrice Ecole Élémentaire qui s'inscrit dans le cadre d'un projet chorale pour l'année 2023-2024 pour un travail qui sera mené en relation avec les Jeux Olympiques de Paris 2024.

Après échanges et réflexions, le Conseil Municipal rejette ce projet à la majorité des voix par le fait qu'il estime qu'un tel soutien financier doit être étudié par la commission du Sivos qui administre la vie scolaire des 3 communes Beauvoir, Parly, Egleny. Mme Le Maire en profite pour rappeler que la contribution de la commune d'Egleny au fonctionnement du Sivos pour 2023 est de 75 324 €

10 - Campagne de stérilisation des chats errants

La commune d'Egleny a été interpellée par plusieurs administrés sur les nuisances occasionnées par la prolifération des chats et sur leurs souffrances (malnutrition, maladies etc....). Grâce aux démarches effectuées auprès de la Fondation Brigitte Bardot et la Fondation 30 Millions d'Amis la commune a pu obtenir 20 bons. A l'exception de 4 bons offerts à la commune de St Maurice Le Viel pour la stérilisation de 4 chats à Chaillot, les tentatives de capture des chats sur la commune d'Egleny se sont révélées infructueuses.

Mme Le Maire, s'est donc rapprochée de l'Association l'Arche des Boules de Poils de Toucy pour bénéficier de leur savoir- faire. Des nouvelles séances de capture se dérouleront prochainement, lesquelles feront l'objet de l'établissement d'un arrêté.

Les chats errants non identifiés vivant dans certains lieux publics de la commune seront capturés avec toutes les précautions liées au confort animal, à l'aide au moins de deux cages spécifiques, afin de faire procéder à leur stérilisation et leur identification par le cabinet vétérinaire, pour être ensuite relâchés à l'endroit où ils ont été capturés.

11 - Projets communaux en cours

Aménagement du cimetière :

Des recherches, des repérages ont été effectués par le groupe d'élus en charge de ce dossier pour l'édification d'un columbarium et la réalisation d'un jardin du souvenir. Des devis sont à recevoir pour finaliser le choix de ces travaux.

Réparation et entretien du lavoir :

La toiture du toit du lavoir vieillissante est grandement endommagée et nécessite sa réfection. Des demandes de devis tardent à nous parvenir malgré nos relances.

Le lavoir souffre également de la présence grandissante des pigeons qui s'y introduisent et salissent le sol avec leurs déjections. Pour endiguer ces souillures massives, il a été choisi de positionner des répulsifs à ultrasons pour les écarter mais cela s'est avéré inefficace. Une fois le toit refait, l'agent communal positionnera du grillage pour limiter l'intrusion des pigeons dans l'enceinte du lavoir.

12 - Récurrence des conflits de voisinage

Mme le Maire s'attache à faire savoir qu'elle est régulièrement appelée pour intervenir dans des conflits de voisinage. Elle expose la difficulté à faire comprendre aux concernés qu'elle n'a pas de mission juridique pour cela même si elle consent courtoisement à se déplacer, à écouter et à encourager les protagonistes à discuter calmement entre eux et si nécessaire à faire appel à un médiateur. Dans le cas où les échanges sont nourris d'insultes, d'actes de violence ou de dégradation des biens, elle conseille aux victimes d'alerter immédiatement la gendarmerie.

13 - Eclairage public

L'éclairage public qui avait été coupé durant l'été par intention d'économie, a été rétabli début septembre.

Mme Le Maire devance les possibles remarques des administrés en rappelant aux membres du Conseil Municipal que l'éclairage public entretenu par la Société Eiffage répond à la programmation nationale de l'horloge astronomique. Certains administrés peuvent estimer que des lampadaires s'allument prématurément, or le réseau est programmé par secteur et dès qu'une baisse de luminosité est détectée à un point, c'est un secteur entier qui s'allume.

Mme Le Maire propose l'implantation de 2 nouveaux points d'éclairage « Route de Mormont ». La portion de cette rue comprise entre le milieu de la « Route Mormont et le Mille Club » est plongée dans l'obscurité à la nuit tombante. Ce rajout d'éclairage contribuera à améliorer la sécurité routière et les déplacements des piétons au sortir du Mille- Club et pour ceux qui empruntent la « Route de Mormont ».

14 – Décision modificative n°1 intégration des frais d'études de l'aménagement sécuritaire de la traverse d'Egleny (Route d'Aillant)

Délibération - décision modificative n° 1 - Budget principal - année 2023 - (N° DE_2023_025)

Madame le Maire expose au conseil municipal que les frais d'études concernant « les travaux d'aménagement de sécurisation de la traverse d'Egleny Route d'Aillant » imputés précédemment au chapitre 20 article 203 doivent être désormais intégrés au chapitre 041 en dépenses et en recettes d'investissement puisque les travaux sont achevés. Il est donc nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante du fait de l'absence d'affectation de crédit au chapitre 041 lors de l'élaboration du budget

INVESTISSEMENT**DEPENSES**

Chapitres	Articles	Intitulés	Montant
041	231	Immobilisations corporelles en cours	6 186,00 €
Total			6 186,00 €

INVESTISSEMENT**RECETTES**

Chapitres	Articles	Intitulés	Montant
041	203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	6 186,00 €
Total			6 186,00 €

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré approuve, les modifications ci-dessus énumérées.

Vote : 8 pour

15 -Aménagement sécuritaire de la traverse d'Egleny

Les travaux de la 3ème tranche d'assainissement étant terminés, la poursuite des travaux « d'aménagement sécuritaire de la traverse d'Egleny » est envisageable . Pour cela, Mme Le Maire et ses adjoints ont rencontré en octobre 2023 le bureau d'études ECMO dont c'est l'expertise et maître d'œuvre de la première tranche du projet et du suivi de la réalisation des précédents travaux « route d'Aillant ».

Mme Le Maire et les adjoints Didier Bourdette et Laurent Moret ont présenté les attentes en termes de sécurisation notamment en relation avec la vitesse, de capacité de stationnement et de mise en valeur du cœur du village autour de la fontaine. Une étude est donc commandée pour la seconde portion qui relie la route d'Aillant, la Place du Marché, la Place Saint Etienne,

Coût de l'étude : 13.200 € TTC

16 - Travaux de réfection de la voirie communale

Le budget communal 2023 voté en avril prévoyait un montant de :

17 000 € en fonctionnement pour les réparations de voirie

37 345 € en investissement pour la signalisation voirie aménagement réduction de vitesse

Monsieur Didier Bourdette en charge de la voirie avait exposé l'état dégradé de notre voirie communale (village et hameaux). Depuis 2012, un budget annuel a systématiquement été dédié à la réfection des portions de la voirie mais cela s'avère insuffisant.

Mme Le Maire expose au conseil municipal que la sécurité routière passe inévitablement par la qualité de la voirie. Elle rapporte le constat que sur les routes étroites rurales les bas -côtés et les bordures de voirie goudronnées sont éprouvées par les véhicules qui inévitablement sont obligés de se croiser dont les engins agricoles, les bus scolaires, les véhicules de gros tonnages et par les conditions météorologiques extrêmes qui se sont succédées.

Mme Le Maire demande à Mr Bourdette d'exposer l'état des travaux de voirie réalisés en 2023 pour la somme de 25 923 €

- Rue Dauphine : 4 936 €

- Avenue de la Gare : 8 710 €

- réfection trottoirs Allée du Puits Rossignol et route d'Anquin : 2 785 €

- réfection bas-côté de la chaussée hameau de Chaillot : 1 668 €

- réfection canalisation eau de source Route de Merry : 1 428 €
- Travaux écoulement eaux pluviales Hameau de Chaillot et Route d'Auxerre : 960 €
- Travaux écoulement de canalisation d'eaux pluviales Hameau de Colmiers : 5 241 €
- achat d'enrobé : 195 €

Il conclut cette présentation en sensibilisant les membres du conseil sur la nécessité de prévoir d'augmenter « le budget voirie ».

Mme Le Maire ajoute que ces travaux sont ceux qui coûtent cher et passent souvent inaperçus de la part des administrés puisqu'ils ne modifient pas l'aspect de la commune mais ils sont prioritaires car la responsabilité communale est engagée en cas d'accident occasionnant des préjudices corporels et/ou matériels.

Mr Bourdette poursuit en présentant la liste des travaux qui seraient impératifs à réaliser pour 2024

- Hameau de Chauchoine
- Hameau de Marnay
- Route de Mormont

17 - Sécurisation des voies communales

Mme Le Maire rapporte les nombreuses requêtes des administrés qui se plaignent du passage régulier des automobilistes, des engins agricoles, des camions et des camionnettes à des vitesses excessives : route d'Anquin, Route d'Aillant, Route d'Auxerre, Rue de la Boucherie et dans les hameaux de Chauchoine, Colmiers et Chaumont.

Considérant l'envergure du réseau routier et les retours d'expériences des communes voisines, il a été décidé de suivre leur démarche à savoir : prendre attache auprès de l'Agence Technique Départementale pour être guidés par le service dont c'est l'expertise. Un chargé d'opérations en voirie a donc été diligenté et a été reçu en notre commune par Mme Le Maire et Mr Bourdette pour une visite de la commune (village + hameaux). Une étude commandée pour la somme de 3 900 € présentera les préconisations à mettre en place en termes de sens de circulation, d'espaces de stationnement, d'aménagements routiers et de signalisations pour optimiser la sécurisation routière. Cette étude tiendra compte du projet en cours de réalisation par le bureau d'études ECMO.

Travaux de sécurisation déjà effectués :

- Allée des Tilleuls : 1363 € pour réserver cette voie aux piétons
- Rue de la Mare : 200 € pour limiter le flux des voitures débouchant dans la Rue de la Boucherie
- Hameau de Chauchoine : 13 862,53 € pour réduire la vitesse excessive et dévier les véhicules de + de 3,5t vers des voies plus larges.

18 - Travaux Mille Club

Le Mille Club est une salle qui est régulièrement louée et qui est l'unique endroit où la commune peut réunir ses administrés et organiser ses manifestations. Pour des raisons de sécurité et de qualité d'accès, il devenait impérieux de stabiliser et rénover la descente et le devant du bâtiment.

Montant des travaux : 20 940 €

